

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2026

## SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 166

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Gernigon

-----

**ARTICLE 15**

I. – À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« s'il a été constitué ».

II. – En conséquence, au début de la dernière phrase du même alinéa 18, supprimer les mots :

« Dans ces deux cas, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel (suppression de mentions superfétatoires compte tenu de la construction des phrases).